



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Vue du ciel de la station de PANAZOL

***PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU
DU MARDI 22 MARS 2022
N°03/22***

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 18 heures 00, les membres du **Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical**.

Absents excusés : MM. Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, MME Séverine DUREISSEIX, MM. Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, Didier MARCELLAUD, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical**.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

Monsieur Didier LEYRIS est désigné secrétaire de séance.

I. Elaboration de l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES

- A) Modification de la liste des délégués du Comité Syndical pour la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE DEGREVEMENT DU 22 MARS 2022

COMPTE ADMINISTRATIF DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2021

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2021

AFFECTION DES RESULTATS

BUDGET PRIMITIF 2022 2022

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- A) Présentation de la maquette 3D de la station de traitement de SOLIGNAC

II. Délibération prise par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonctions et d'attributions

- ✓ **Demande de subvention : plan d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de non-conformités en CVM dans les EDCH distribuées par le Syndicat – élaboration d'un outil d'aide à la décision**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : décide de solliciter les aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Etat au titre de la DETR pour l'élaboration d'un Plan d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de non-conformités en Chlorure de Vinyle Monomère dans les eaux distribuées par le Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre au titre du programme 2022 dont le montant total s'élève à 47 200,00 euros HT ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

II. Point Agenda

La prochaine assemblée est fixée au mardi 05 avril 2022 à 18h30 – Siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h02 heures.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 22 mars 2022.

Le secrétaire de séance,



Didier LEYRIS

Membre du Bureau

Délégué titulaire de la commune de SOLIGNAC